

**NATIONS UNIES**



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  **CONSEIL DE SÉCURITÉ**

Distr.  
GÉNÉRALE  
A/35/323  
S/14054  
8 juillet 1980  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Trente-cinquième session  
Point 50 de la liste préliminaire<sup>\*</sup>  
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION  
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ  
INTERNATIONALE

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Trente-cinquième année

Lettre datée du 7 juillet 1980, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, pour votre information, une note datée du 3 juillet 1980, adressée au Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine par le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam, concernant la tenue de la troisième série de pourparlers entre le Viet Nam et la Chine, et vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de la pièce qui y est jointe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 50 de la liste préliminaire et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la République  
socialiste du Viet Nam auprès de  
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) HA. VAN LAU

π A/35/50.

ANNEXE

NOTE DATEE DU 3 JUILLET 1980, ADRESSEE AU MINISTERE DES AFFAIRES  
ETRANGERES DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE PAR LE MINISTERE  
DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA REPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIET NAM

Le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam tient à faire connaître ses vues sur la troisième série de pourparlers entre le Viet Nam et la Chine :

1. Le Gouvernement et le peuple vietnamiens ont toujours estimé que tous les problèmes liés aux relations entre le Viet Nam et la Chine devaient être réglés par la négociation. Au cours de la deuxième série de pourparlers, la partie vietnamienne a présenté des propositions et des initiatives positives et raisonnables, et a fait de son mieux pour faire progresser les négociations. Mais la partie chinoise a toujours été hostile à des négociations constructives et sérieuses, et a refusé de débattre d'aucune solution visant à réduire la tension dans les zones frontalières, et à rétablir des relations normales entre les deux pays; bien au contraire, elle a présenté des propositions absurdes dont le but était de mener les négociations à l'impasse. Les pourparlers entre les Ministres des affaires étrangères du Viet Nam et de la Chine n'ont pas progressé, et la partie chinoise est entièrement responsable de cet état de choses.

2. Dans la note susmentionnée, la partie chinoise n'a pas suggéré de date pour la troisième série de pourparlers dont elle proposait, dans sa note datée du 6 mars 1980, qu'elle ait lieu au cours du deuxième semestre de l'année. En déformant la situation et en créant de nouveaux obstacles, la partie chinoise a en fait cherché à retarder l'ouverture de la troisième série de pourparlers.

De toute évidence, l'attitude de la Chine est dictée par sa politique anti-vietnamienne, qui la pousse à recourir à la guerre et à la menace de guerre pour affaiblir le Viet Nam dans l'espoir de le conquérir, et cela en collusion avec les impérialistes américains opposés à la révolution kampuchéenne, à susciter des tensions et à dresser les pays de l'ANASE contre le Viet Nam. Cette politique va à l'encontre de la tendance qui se fait jour en Asie du Sud-Est et dans le reste du monde, tendance à la paix, à la stabilité et au règlement négocié de tous les problèmes que posent les relations entre pays. Elle va également à l'encontre des intérêts du peuple chinois lui-même et est vouée à l'échec.

3. Les rapports de plus en plus tendus, dangereux et explosifs entre le Viet Nam et la Chine sont dus à l'attitude de la partie chinoise. De ce fait, il est essentiel que les deux parties entament bientôt la troisième série de pourparlers dont elles sont convenues dans les notes échangées avant l'ouverture de la première série, en vue d'examiner les mesures qu'il convient de prendre d'urgence afin d'assurer la paix et la stabilité le long de leurs frontières communes et de rétablir des relations normales entre les deux pays, dans l'intérêt des deux peuples et de la paix et de la stabilité en Asie du Sud-Est.

A/35/323  
S/14054  
Français  
Annexe  
Page 2

La partie vietnamienne demande à ce que la partie chinoise honore la promesse qu'elle a faite dans sa note datée du 6 mars 1980, dans laquelle elle suggérait d'ouvrir la troisième série de négociations au cours du deuxième semestre de 1980.

La partie vietnamienne propose une fois encore que la troisième série de pourparlers s'ouvre le 15 juillet 1980 à Hanoi. Si la Chine souhaite véritablement une solution négociée du problème, comme elle le prétend, elle devrait répondre favorablement à la proposition vietnamienne.

-----

